

MUSÉE ROYAL

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE.

19 juill.
Dossier concernant le Dépôt provisoire
dans la Cour du claus du Matériel
de la Compagnie d'Artillerie de
Bruxelles.

N^o 764

764 Dépôt du matériel de la Compagnie d'Artillerie.

NUMÉRO
D'ORDRE.

DATE
DE LA PIÈCE.

ANALYSE.

5094.2

MINISTÈRE

de

D'INTÉRIEUR.

DIRECTION GÉNÉRALE

des

Beaux-Arts, des Lettres et des Sciences.

Bruxelles, le 12 Juillet 1867.



N° 10742

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.

~~ANNEXE~~

SOMMAIRE.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer que, par mesure provisoire, j'ai autorisé la Compagnie d'artillerie de Bruxelles à placer son matériel dans la Cour du Musée et les artilleurs à y aller s'exercer quatre ou cinq fois par semaine (sans la soirée) sous la conduite et la surveillance d'un officier.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien prendre les dispositions nécessaires pour que la Compagnie d'artillerie puisse user immédiatement de cette faculté.

Agrez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,

Quinqu

A la Commission administrative
du Musée royal de peinture et
de sculpture, à Bruxelles.